



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE BERRY LOIRE VAUVISE

**Du 19 SEPTEMBRE 2016 A BEFFES**

**Présents** : M. CHARACHE Jean-Luc, Président,

Mmes : FRITSCH Monique, HILT Pierrette, JAMET Christine, MARTEAU Christine, MOULINNEUF Christine, VASICEK Monique

MM : CHAPELIER Bruno, CLAMOTTE Patrice, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DENOUX Jean-Louis, DOUSSET Jean-Paul, DUPREZ Thierry, GARRAULT Alain, GAUDRY Daniel, MARTINET Bruno, MAUPLIN Jean-Claude, NACCACHE Roger, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SIMON Alain, VIGNEL Joël, VILLETTE André

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes MENARD Francine à Mr MAUPLIN Jean Claude, POULAIN Danièle à Mr GAUDRY Daniel, Mr EGROT Gérard à Mr VIGNEL Joël.

**Absent(s) excusé(s)** : Mr DECOUT Jacques.

**A été nommé secrétaire** : Mme VASICEK Monique.

La séance est ouverte à 18 h 00.

M CHARACHE ouvre la séance en remerciant la commune de Beffes pour son accueil.

M le Président demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil communautaire.

### **FPIC**

M CHARACHE informe le conseil que le versement de l'intégralité du FPIC à la CDC n'ayant pas été voté à l'unanimité dans les conseils municipaux, il passe en répartition dite de « droit commun ». La communauté de commune perd donc les 105 000,00 € prévu lors de l'élaboration du budget 2016.

La commission budget sera convoquée à ce sujet prochainement.

### **PRISE DE COMPETENCE CULTURE**

Mr le Président donne la parole à Mr DOUSSET qui présente divers points : l'historique et chiffres concernant l'école de musique, la réunion avec Mme CHOCHOY (chargée des affaires culture, sport et éducation – CD18), présentation d'une simulation du budget si la compétence culture est prise ou non.

Il explique que l'objectif de cette prise de compétence est de diminuer fortement le coût de l'école de musique pour les familles des enfants inscrits, et que sans cette dernière, la CDC ne peut verser aucune aide financière.

Il précise qu'une demande aux Communautés de Communes voisines dont des enfants sont inscrit à l'école de musique, sera faite.

Mr DOUSSET propose de créer une commission culture et demande si des personnes sont intéressées pour en faire partie. Mme VASICEK, Mr DOUSSET, Mr DEBONO et Mr VIGNEL se proposent.

Suite à une question posée par Mr MARTINET, Mr CHARACHE propose d'associer prochainement le sport à la culture.

Le conseil délibère et vote à l'unanimité la prise de compétence Culture.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

## **PRISE DE COMPETENCE « DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES »**

M le Président rappelle les réunions des 09 juin et 15 septembre 2016, avec les services de la DGFIP et de la Préfecture au sujet de la future prise de compétence « déchets des ménages et assimilés », qui doit être effective au 01 janvier 2017 pour être en accord avec la loi NOTRe.

M CHARACHE donne la parole à M NACCACHE qui informe le conseil que la création du SIVU demandé par les 8 communes n'adhérant pas à un syndicat pour les ordures ménagères, n'a pas été acceptée par la Préfecture.

M le Président propose la création d'une commission OM (Ordures Ménagères) avec les maires de chacune des 8 communes accompagnés d'au moins un suppléant ne faisant pas partie des délégués de la CDC.

M le Président demande au conseil de donner son accord pour que le budget personnel et administratif de la compétence OM soit à la charge de la CDC pour toute l'année 2017. Le conseil délibère et vote à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Il demande ensuite de voter pour la prise de compétence « déchets des ménages et assimilés ». Le conseil délibère et vote à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

## **CHANGEMENT DES STATUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

M le Président rappelle l'article 68-I de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui précise que « sans préjudice du III de l'article L. 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant à la date de publication de la présente loi doivent se mettre en conformité avec ses dispositions relatives à leurs compétences, selon la procédure définie aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du même code, avant le 1er janvier 2017 ou, pour les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, avant le 1er janvier 2018. Si une communauté de communes ne s'est pas mise en conformité avec les dispositions susmentionnées avant le 1er janvier 2017, elle exerce l'intégralité des compétences prévues à l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales. Le Préfet procède à la modification nécessaire de ses statuts dans les 6 mois suivants cette date ».

La communauté de communes doit rédiger et reclasser ses compétences en concordance avec la rédaction issue de la loi NOTRe et intégrer les nouvelles compétences obligatoires transférées par la loi.

Le Conseil délibère et vote la modification des statuts de la communauté de communes, à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

## **APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SDE18**

Mr le Président informe le conseil communautaire que la Communauté de Communes Berry Grand Sud a, lors de son conseil communautaire du 22 juin 2016, délibéré pour demander son adhésion au SDE 18.

Cette demande ayant été acceptée, SDE 18 a donc dû modifier ses statuts. Il nous est demandé de délibérer afin d'approuver cette modification.

Le Conseil délibère et vote la modification des statuts de SDE 18, à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

## ELECTION DE DELEGUES SUPPLEMENTAIRES POUR LE PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Mr CHARACHE informe que conformément à l'arrêté n°2016-1-0834 du 13 juillet 2016, portant modification des statuts du Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois, dans le cadre du transfert de la compétence à la carte Scot, il est demandé de procéder à l'élection de délégués supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote pour que les délégués au Pays Loire Val d'Aubois soient les suivants :

- 4 membres titulaires :  
Mme JAMET Christine,  
Mr CHARACHE Jean Luc,  
Mr DEBONO Yves,  
Mme VASICEK Monique.
  
- 4 membres suppléants :  
Mr MAUPLIN Jean Claude,  
Mr DUPREZ Thierry,  
Mr VIGNEL Joël,  
Mr DELAVAUULT André.

### QUESTIONS DIVERSES :

- L'architecte pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (Mr PICHON) demande la mise en place d'une réunion avec le comité de pilotage, afin de lui présenter la première esquisse du projet à venir.  
Cette réunion aura lieu le lundi 26 septembre 2016 à 18h30 à la CDC.
  
- La collecte 2016 pour la Banque Alimentaire aura lieu les 25 et 26 novembre 2016.
  
- La formation BS (Formation électrique) aura lieu les 09 et 10 janvier 2017 à Sancergues. Les convocations seront envoyées prochainement.
  
- Le conseil communautaire souhaite la bienvenue au petit Mathis DIREITO, né cet été, et félicite la maman, Olivia DIREITO. Un chèque cadeau du magasin AUBERT lui sera offert prochainement.
  
- Le conseil accorde à l'Amicale Cycliste de Sancoins une subvention de 2700 € pour l'année 2017.
  
- Mr le Président informe le conseil de la création d'un compte Facebook pour la Communauté de Communes. Il est demandé à tous de faire parvenir toutes informations (spectacles, réunions, club, etc...) à la CDC, afin que cette page puisse évoluer.

La prochaine réunion de Conseil Communautaire aura lieu le lundi 07 novembre 2016 à 18h00 à Charentonnay.

La séance est levée à 20 h.

*Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché  
Le 10 octobre 2016 en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE  
Jean-Luc CHARACHE*

